

J'ai pensé qu'il n'avait pas répondu aux arguments exposés par le leader de l'opposition. Il est possible que ce fut parce que ces arguments étaient inattaquables. Je vais rendre au premier ministre la pleine justice de lui dire que s'il avait pu se trouver quelqu'un à la gauche de cette Chambre ou dans son parti pour répondre aux arguments présentés hier par mon leader, il était bien l'homme à pouvoir le faire. Cependant, hier, il n'a pas fait montre de son habileté ordinaire, et il n'a certainement donné aucune réponse aux arguments présentés.

Le désir de se cramponner au pouvoir et au poste élevé qu'un homme occupe est assez naturel; il est naturel aussi qu'un parti veuille garder les rênes. Cependant, je dirai au premier ministre et au ministre que cette conduite n'est pas conforme aux doctrines démocratiques. En ce pays, nous sommes fiers de nous dire démocrates renforcés, de publier que le gouvernement est un gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, que l'opinion de celui-ci doit prévaloir. Dès qu'il existe des indices que le ministère ne possède plus la confiance populaire, le plaisir que donne et la fierté qu'inspire la possession du pouvoir disparaissent; et si nous nous y cramponnons, il n'y a plus d'honneur pour nous ni pour ceux que nous représentons autrement.

Dans de telles circonstances, il est du devoir du ministère et de chacun de s'en rapporter aux électeurs et de dire: notre sort est entre vos mains; si vous voulez que nous conservions nos fonctions, dites-le; mais, si vous ne voulez pas que nous gardions le pouvoir, libre à vous de le déclarer; nous nous inclinons devant votre décision. Telle devrait être, à mon avis, la conduite des hommes publics de ce pays; pourtant, je constate à regret que le premier ministre et son ministère ne sont pas disposés à agir de la sorte, s'il faut en juger par le discours que mon très honorable ami faisait entendre hier dans ces murs.

Il a donné un bon nombre de raisons pour se justifier. Il a surtout appuyé sur la difficulté d'un appel au peuple avant le recensement de la population et le remaniement de la carte électorale, et avant que la maison ait été mise en ordre, pour ainsi dire. Il a fait ressortir que la presse du Nord-Ouest se récriait contre tout ce qui tend à amener une élection générale avant l'accomplissement de ces préliminaires. Ainsi qu'on peut le voir dans son discours reproduit dans le *hansard*, il a cité un journal, le *Calgary Morning Albertan*, en nous

[M. McKenzie.]

priant particulièrement de noter ce que celui-ci dit de l'inconvenance d'un appel au peuple avant que le recensement ait lieu et que les provinces de l'Ouest n'obtiennent leur juste part de représentants. Or, je tiens à la main le *Morning Albertan*, que le premier ministre mentionnait, à n'en pas douter, et je prie surtout le ministre de la Justice de prêter l'oreille au passage que je citerai.

Grâce à son expérience judiciaire, il sait fort bien que, lorsqu'un avocat prend la parole au Palais et invoque une autorité, sa cause est grandement compromise, s'il se trouve que cette autorité combat sa thèse. Il sait que le juge lui dit d'ordinaire qu'elle soutient le contraire de ce que l'avocat entend prouver, et qu'en s'en rapportant à cette autorité, il devra rendre un arrêt qui lui sera défavorable. Eh bien, hier, le premier ministre a en grande partie appuyé sa thèse sur ce que le *Morning Albertan* dit au sujet d'une élection. Voici les commentaires de ce journal dans son article de fond du 9 février, surlendemain de la fameuse élection de Peterborough.

L'hon. M. LEMIEUX: Fameuse et funeste.

M. McKENZIE: Fameuse et funeste à la fois. Voici les commentaires:

Que faut-il penser d'une élection aux premiers jours de décembre? Si le ministère de M. Meighen croit qu'il a des chances de réussite, il consultera le pays sur-le-champ. Il le fera alors, mais non avant. Il ne courra pas le risque d'une élection, à moins qu'il ne soit persuadé qu'il a une bonne chance de réussir.

Les habitants du Canada occidental trouvent des inconvénients à une élection prématurée, car elle leur laisserait le même nombre de représentants. Ce nombre augmenterait si l'élection était différée jusque après le recensement de cette année. Toutefois, mieux vaudrait que le Canada occidental fût insuffisamment représenté durant trois ans ou quatre ans, plutôt que de voir tout le pays régi par un ministère qui ne possède pas la confiance de la majorité de la population.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si mon honorable ami le permet, je tiens simplement à dire que l'article de l'*Albertan* dont il a cité un passage n'est pas celui que j'ai mentionné. Ce dernier a paru il y a deux mois environ et s'exprimait dans les mêmes termes que moi. Si l'*Albertan* peut changer de langage, il ne faut pas s'en prendre à moi.

L'hon. M. LEMIEUX: C'est une édition révisée.

Le très hon. M. MEIGHEN: Nous revisons sans cesse.